



RÉSUMÉ DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 26/11/21

L'ordre du jour fixé pour ce nouveau Comité Technique Local était le suivant :

- 1) Approbation du PV du CTL du 06/10/21
- 2) Approbation du PV du CTL du 15/10/21
- 3) Ponts naturels (pour avis)
- 4) Harmonisation des horaires d'accueil téléphonique (pour avis)
- 5) Déploiement du projet « Voxusagers » à la DGFIP (pour information)
- 6) Plan Annuel de Prévention 2019-2021 (pour information)
- 7) Questions diverses

Ont assisté à ce Comité Technique Local convoqué en présentiel et en visio-conférence : Philippe V. et Eric.

Point 3) Ponts naturels (pour avis)

Le projet initial présenté par la DDFIP consistait à retenir deux ponts naturels (surlignés) parmi les trois dates suivantes :

- Vendredi 27 mai
- Vendredi 15 juillet
- Lundi 31 octobre

La date du 27 mai n'avait pas été retenue par l'administration car se trouvant en pleine campagne Impôts sur le revenu. Suite aux arguments développés par certaines organisations syndicales (1^{er} et 8 mai 2022 tombant un dimanche, nécessité pour les agents de bénéficier de jours de repos pendant cette période très exigeante sur le plan professionnel), le DDFIP a finalement proposé d'ajouter la date du 27 mai à la liste des ponts naturels étant précisé qu'il souhaiterait que la cellule téléphonique départementale puisse être opérationnelle également le 27/05/22. Un recensement des volontaires sera effectué pour s'assurer que ce service soit effectivement offert aux usagers.

OS	CGT	Solidaires	FO	CFDT
Vote	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention

Point 4) Harmonisation des horaires d'accueil téléphonique (pour avis)

La DDFIP des Vosges souhaite harmoniser les horaires d'accueil téléphonique. Aussi propose-t-elle qu'à compter du 01/01/2022, les conditions d'accueil dans les services de la DDFIP des Vosges soient les suivantes :

➤ Accueil physique :

- 8h30-12h30 dans tous les services sis à Épinal et à Saint-Dié (y compris la paierie et l'antenne pérenne de la TH d'Épinal GH à Saint-Dié soit 20 h d'ouverture hebdomadaire
- 8h45-12h dans tous les autres services, soit 16h d'ouverture hebdomadaire.

➤ Accueil téléphonique :

- 8h30-12h00 et 13h30-16h à la cellule téléphonique **et dans tous les services du département** (sauf le vendredi après-midi pour les TS de Vittel 2 et de Bruyères), soit 30h d'ouverture hebdomadaire des lignes téléphoniques.

OS	CGT	Solidaires	FO	CFDT
Vote	Abstention	Contre	Abstention	Contre

Point 5) Déploiement du projet « voxusager » à la DGFIP (pour information)

Les Comités interministériels de la transformation publique (CITP) d'octobre 2018 et de juin 2019, ont décidé la création, puis la généralisation à l'ensemble des administrations, d'un site de recueil des avis des usagers sur leur expérience avec les services publics accessible sur le site <https://www.plus.transformation.gouv.fr/>

Le circuit d'une « expérience » postée sur « Voxusagers » comprend plusieurs étapes :

- l'utilisateur raconte son expérience
- la DITP reçoit l'expérience, la modère si besoin, puis la publie sur le site
- l'expérience relatée par l'utilisateur est transmise au service concerné
- l'administration répond à l'utilisateur en ligne ; la réponse est publiée sur le site et l'utilisateur est informé
- l'administration prend en compte cette expérience et initie, s'il y a lieu, une action d'amélioration de la qualité de service.

Le périmètre du déploiement est pour le moment limité aux SIP.

Pour le département des Vosges ce déploiement s'effectuera en novembre 2021.

Encore un gadget déployé dans chaque DDFIP pour alimenter le compilateur de statistiques, sachant qu'une fois de plus, l'utilisateur imperméable à Internet est exclu de ce dispositif.

Un bilan annuel de « voxusagers » pourra éventuellement être soumis au Comité Technique Local.

Point 6) Présentation du Plan Annuel de Prévention 2019-2021 (pour information)

La campagne DUERP 2019/2021 s'est déroulée de manière assez atypique. En effet, la crise sanitaire a bouleversé les conditions de travail, notamment au regard de la mise en place du télétravail, ainsi que l'introduction des risques biologiques et infectieux.

Le Programme Annuel de Prévention, validé par le DDFIP, est composé de 12 lignes et se décompose ainsi :

- 7 risques cotés « B » - risque substantiel (doit être réduit ou supprimé et nécessite une action à programmer)
- 3 risques cotés « C » - risque modéré (doit être réduit et nécessite une attention vigilante)
- 2 risques cotés « D » - risque faible (doit être réduit au niveau le plus bas possible)

Cf document ci-joint

Point 8) Questions diverses

◆ Protocole d'accord relatif à la reconnaissance professionnelle de l'engagement des agents :

le protocole d'accord conclu brillamment entre la Direction Générale et les organisations représentatives du personnel signataires le 22 octobre 2021 prévoit la mise en place d'un fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, doté de 10 millions d'euros au niveau national.

Ce fonds permettra de financer différents types d'actions en faveur de la qualité de vie au travail relevant des 4 axes suivants :

- cadre de vie au travail
- démarche éco-responsable
- sensibilisation aux innovations
- responsabilité sociale de la DGFIP

L'utilisation de ce fonds s'effectuera en associant l'ensemble des agents, afin de tenir compte des besoins exprimés au plus près du terrain, et également les organisations syndicales représentatives au niveau des CTL, dans le cadre d'un CTL dédié (convoqué avant le 31/03/22) au cours duquel un examen des projets à financer sera organisé.

Au niveau local, le montant global du fonds, calculé au prorata des emplois implantés dans le département, s'élève à 50 972 €.

La CGT Fip des Vosges ne participera pas aux réunions consacrées sur le sujet diligentées par l'administration (cf déclaration liminaire du 26/11/21).

◆ Recrutements de contractuels à la DDFIP des Vosges :

La DDFIP nous avait informé préalablement de 2 nouveaux recrutements de contractuels (ajoutés aux 5 recrutements déjà effectués au cours de l'année 2021). Les localisations retenues par le Directeur sont les suivantes :

- 1B à la cellule téléphonique départementale
- 1B au Service de Gestion Comptable de Saint-Dié des Vosges